



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 mai 2002
Français
Original: anglais

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre au Conseil de sécurité le neuvième rapport trimestriel du Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du 17 décembre 1999 (voir annexe.)



Annexe

Neuvième rapport trimestriel du Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité

Introduction

1. Le présent rapport, qui est le neuvième^a à être présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, rend compte des activités que la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) a effectuées durant la période du 1er mars au 31 mai 2002.

Réunions d'information et consultations organisées par le Président exécutif

2. Durant la période considérée, le Président exécutif a continué d'organiser chaque mois des réunions d'information à l'intention des présidents successifs du Conseil de sécurité. Il a également tenu le Secrétaire général et ses collaborateurs informés des activités de la COCOVINU. Il a participé au dialogue entre le Secrétaire général et le Ministre iraquien des affaires étrangères qui a eu lieu le 7 mars puis du 1er au 3 mai 2002. Il a par ailleurs présidé, le 2 mai, des pourparlers techniques avec une délégation iraquienne conduite par le général Amir Al-Sa'adi et en a rendu compte aux membres du Conseil le 3 mai.

3. De plus, durant cette même période, le Président s'est entretenu avec M. Mohamed El Baradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il s'est aussi rendu à Beijing, Londres, Moscou et Washington pour mener des consultations avec de hauts responsables des gouvernements. À New York, il a mis au courant de la situation les ministres, parlementaires et personnalités officielles de passage et a donné des interviews aux médias.

Dialogue entre l'Iraq et l'ONU

4. Ainsi qu'il est mentionné plus haut, le Président exécutif a participé aux discussions qui se sont tenues le 7 mars, puis du 1er au 3 mai 2002 entre le Secrétaire général et une délégation iraquienne dirigée par le Ministre iraquien des affaires étrangères. Lors de la dernière série d'entretiens, la délégation iraquienne comprenait des membres au courant des dossiers

concernant les programmes irakiens relatifs aux armes de destruction massive et les inspections menées en Iraq par l'organe ayant précédé la COCOVINU, la Commission spéciale des Nations Unies, et le débat a été axé sur les inspections. Au cours des réunions de mai, le Président a répondu de manière détaillée aux questions que l'Iraq avait posées durant les entretiens de mars au sujet de la COCOVINU et de ses activités.

5. Le Président a également expliqué comment la COCOVINU envisageait d'opérer en Iraq et comment lui-même interprétait certains termes de la résolution 1284 (1999). Il a également indiqué comment les experts de la Commission travaillaient à identifier les questions de désarmement non réglées pour pouvoir définir par la suite les « tâches clefs en matière de désarmement restant à accomplir par l'Iraq ». À l'égard de ce que ce pays pourrait devoir faire pour y parvenir, le Président a souligné le type d'informations supplémentaires que la COCOVINU serait susceptible de demander à l'Iraq. Selon lui, il serait important d'être certain de la coopération de l'Iraq au sujet d'un certain nombre de questions pratiques avant que les inspecteurs ne soient déployés dans le pays. Il serait regrettable que ces derniers se heurtent à des problèmes pratiques au moment de travailler en Iraq.

6. Le Président se félicite que l'Iraq soit prêt à discuter des questions relatives aux inspections dans le pays. La prochaine série de pourparlers avec la partie iraquienne doit se tenir à Vienne les 4 et 5 juillet 2002. Étant donné la possibilité de reprendre les activités d'inspection, la Commission accélère ses préparatifs en pourvoyant un plus grand nombre de postes du Siège qui étaient auparavant vacants. De plus, plusieurs postes ont été créés pour accomplir les tâches supplémentaires confiées à la Commission en vertu de la résolution 1409 (2002).

Effectifs

7. À la fin de mai 2002, les effectifs de base de la COCOVINU appartenant à la catégorie des administrateurs comprenaient au Siège 58 personnes (dont quatre engagées au titre de contrats à court terme) de 24 nationalités, dont huit femmes. En outre,

230 personnes de 44 nationalités figuraient sur la liste des experts formés en prévision d'affectations en Iraq pour le compte de la Commission.

8. Lorsque des compétences particulières ne sont pas nécessaires en permanence, la COCOVINU continue de faire appel aux services de consultants à court terme qui sont notamment chargés de faire la synthèse des informations de base sur les sites déjà inspectés et les sites soumis à contrôle pour pouvoir mieux planifier les inspections, d'analyser plus avant les déclarations de l'Iraq sur ses activités en matière d'armes biologiques, d'établir un guide d'identification des munitions d'armes chimiques et biologiques iraqiennes, d'affiner les formules de déclaration que l'Iraq est tenu de présenter conformément à la résolution 715 (1991) et d'appuyer de diverses manières les activités de formation de la Commission.

Formation

9. Dans le cadre de ses préparatifs, la Commission continue d'accorder une haute priorité à la formation de son personnel et des experts inscrits sur la liste. Le cinquième stage de formation générale d'un mois en Suisse, auquel ont participé 54 personnes de 28 nationalités, a pris fin le 22 mars. La COCOVINU dispose maintenant d'une liste de 230 personnes formées en prévision d'affectations en Iraq.

10. En outre, la COCOVINU continue d'assurer une formation plus spécialisée au personnel en place et aux experts inscrits sur la liste afin de leur donner des connaissances pratiques sur les inspections sur place et les activités d'inspection particulières. Plus de 80 experts inscrits sur la liste ont déjà participé aux stages pertinents organisés par la Commission depuis avril 2001. La Commission continue de former d'éventuels candidats au poste de chef des inspecteurs parmi le personnel de base du Siège. Un stage avancé destiné aux experts des missiles inscrits sur la liste a eu lieu en mai 2002 et a été consacré à l'inspection et au contrôle des articles et des capacités à double usage de l'Iraq. Ce type de stage sera organisé à l'intention des experts dans tous les domaines de l'armement qui relèvent de la COCOVINU.

11. La Commission exprime sa gratitude aux États Membres qui ont appuyé ses activités de formation.

Autres activités

12. Les experts de la Commission continuent de procéder au regroupement par domaines des questions de désarmement non réglées, qui constitue la deuxième étape de l'établissement de la liste des tâches clefs restant à accomplir par l'Iraq dans le cadre du futur programme de travail. Un avant-projet de liste a été achevé.

13. Les experts ont continué de s'entretenir avec un certain nombre de laboratoires internationaux qui pourraient aider la COCOVINU à analyser les prélèvements et échantillons futurs. Ils ont également continué d'évaluer les capteurs et autres outils technologiques nouveaux susceptibles d'être utiles sur le terrain en Iraq.

14. Dans le cadre des préparatifs pour les inspections en Iraq, les experts de la Commission continuent à définir et à classer les sites iraqiens qui ont été inspectés dans le passé et qui pourraient l'être à l'avenir. Ils auront bientôt fini de réviser les formules de déclaration sur les articles et matières à double usage existants et sur leur liquidation, que l'Iraq est tenu de présenter en vertu de la résolution 715 (1991) du Conseil de sécurité. Ces nouvelles formules pourront être examinées ultérieurement avec la partie iraqienne.

15. La Commission a conclu un contrat avec un institut de recherche français afin d'examiner les informations de sources publiques produites depuis la fin des inspections en Iraq en 1998. L'accent sera mis en particulier sur les sources françaises, européennes et moyen-orientales. Le contrat de la Commission avec le Monterey Institute a été par ailleurs prolongé afin d'obtenir à titre permanent davantage d'informations de sources publiques. Étant donné l'augmentation du volume de la documentation dont dispose la COCOVINU, la Commission recrute actuellement un responsable chargé des informations de sources publiques. Celles-ci conservent toute leur importance pour la documentation de la COCOVINU dans des domaines autres que les inspections.

16. Le responsable des sources extérieures d'information a poursuivi ses activités de liaison en se rendant dans un certain nombre de capitales ainsi qu'auprès des missions permanentes d'États Membres pour examiner la question de la communication d'informations intéressant la COCOVINU.

17. La Commission exprime de nouveau sa gratitude aux États Membres qui continuent de lui fournir des images aériennes de provenance nationale. Elle continue aussi à utiliser les images satellitaires disponibles dans le commerce, qui sont maintenant en couleurs. L'imagerie constitue un élément important pour disposer d'une base de données exactes et actualisées et pour planifier les inspections futures.

Contrôle des importations et des exportations et liste d'articles sujets à examen

18. Conformément aux dispositions de la résolution 1051 (1996) du Conseil de sécurité, le groupe mixte COCOVINU/AIEA continue de recevoir des États Membres des notifications concernant la fourniture en Iraq d'articles à double usage. L'Iraq n'a toutefois pas communiqué, quant à lui, les déclarations correspondantes.

19. Le groupe mixte a continué d'examiner tous les contrats conclus avec le Gouvernement iraquien en vertu des dispositions de la résolution 986 (1995) et de fournir une assistance technique au Bureau chargé du Programme Iraq et aux États Membres.

20. Le rôle de la COCOVINU s'est renforcé à la suite de la résolution 1409 (2002), dans laquelle le Conseil a adopté la liste révisée d'articles sujets à examen (S/2002/515) ainsi que les procédures révisées relatives à son application. Conformément à celles-ci, la COCOVINU et l'AIEA doivent maintenant évaluer les demandes devant être financées au moyen du compte séquestre ouvert en application du paragraphe 7 de la résolution 986 (1995), en vue de déterminer si elles contiennent l'un quelconque des articles visés au paragraphe 24 de la résolution 687 (1991), relatifs aux biens et services militaires et relevant du domaine militaire et visés dans la liste d'articles sujets à examen. Étant donné l'allongement de cette liste, qui va maintenant au-delà des articles et matières à double usage se rapportant aux armes de destruction massive, la COCOVINU recrute actuellement à ce titre divers analystes supplémentaires. Pour la COCOVINU, la plus grande difficulté actuelle réside au paragraphe 18 des procédures, au titre duquel la Commission est tenue de vérifier la présence d'articles figurant sur la liste dans les quelque 2 000 contrats en attente.

21. Un nouveau réseau a été créé et mis à l'essai pour les liaisons à longue distance et les communications sécurisées entre New York et Vienne afin d'appuyer les

travaux envisagés pour la COCOVINU et l'AIEA dans le cadre de la liste révisée d'articles sujets à examen et des procédures relatives à son application. Ce réseau sera également utilisé pour échanger des informations (images, rapports d'inspection, etc.) sur les sites soumis à contrôle en Iraq.

Collège des commissaires

22. La neuvième session plénière du Collège des commissaires s'est tenue à Vienne le 29 mai 2002. Comme précédemment, des observateurs de l'AIEA et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) y ont assisté.

23. Le Président exécutif a rendu compte oralement des travaux de la COCOVINU depuis la dernière session du Collège en février. Il a également informé les membres des entretiens qui s'étaient déroulés en mars et en mai 2002 entre le Secrétaire général et le Ministre iraquien des affaires étrangères, ainsi que des pourparlers techniques tenus le 2 mai avec des experts irakiens.

24. Le Collège s'est félicité de l'exposé du Directeur de la Division de l'information de la COCOVINU sur la mise en application par la Commission de la liste d'articles sujets à examen et les procédures y relatives que le Conseil de sécurité a récemment approuvées dans la résolution 1409 (2002).

25. Le Collège a fait observer que la mise en application de la liste d'articles sujets à examen et les nouvelles procédures exigeraient des effectifs et des locaux supplémentaires pour la COCOVINU et a pris note des efforts entrepris actuellement par le Président pour régler ces questions.

26. Le Collège s'est également félicité de l'exposé de l'observateur de l'OAIC sur les activités de cette organisation.

27. Le Collège a exprimé sa gratitude au Président pour son rapport complet sur les deux séries d'entretiens entre le Secrétaire général et le Ministre iraquien des affaires étrangères. La participation du Président à ces entretiens a été saluée.

28. Le Collège a noté avec satisfaction que le Président exécutif avait l'intention, durant les prochains pourparlers avec l'Iraq, de mettre l'accent sur l'acceptation par ce pays des dispositions pratiques nécessaires pour la reprise des inspections conformément aux résolutions et accords pertinents du

Conseil de sécurité. Il a estimé également avec le Président que des éclaircissements à ce sujet seraient nécessaires avant le déploiement de tout inspecteur de la COCOVINU en Iraq et permettraient d'éviter des controverses et des malentendus dès le départ et durant les inspections de la COCOVINU.

29. Le Collège a décidé de tenir sa prochaine session au Siège de l'ONU, les 29 et 30 août 2002.

30. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 1284 (1999), les commissaires ont été consultés au sujet du contenu du présent rapport.

Notes

- ^a Les huit rapports précédents de la Commission portent les cotes S/2000/516, S/2000/835, S/2000/1134, S/2001/177, S/2001/515, S/2001/833, S/2001/1126 et S/2002/195.
-